



Les sanctions américaines au Venezuela: aide, ingérence ou violation des droits de l'homme?

Par [Tanya L Zakrison](#) et [Carles Muntaner](#)

Mondialisation.ca, 21 juillet 2019

[The Lancet](#) 13 juin 2019

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#), [Loi et Justice](#), [Nations Unies](#)

Nous avons lu avec intérêt l'article de synthèse sur la crise de santé publique au Venezuela¹ et nous ne pourrions être plus catégoriquement d'accord avec ses auteurs. Toutefois, les causes profondes de cette crise économique, en particulier l'impact des sanctions économiques américaines, méritent un examen plus approfondi. Depuis 2014, 43 mesures coercitives unilatérales ont été appliquées contre le Venezuela par l'administration US. Celles-ci ont effectivement paralysé l'économie, bloqué l'exportation de pétrole dans le monde et gelé les avoirs financiers vénézuéliens à l'étranger tout en leur refusant l'accès aux systèmes financiers internationaux. Cette perte de revenus et d'actifs pétroliers s'est traduite par un manque à gagner de plusieurs milliards de dollars américains, interdisant l'importation de produits essentiels, vitaux.

L'impact des sanctions US sur la population vénézuélienne ne saurait être surestimé. Plus de 300 000 Vénézuéliens sont en danger en raison d'un manque de médicaments et de traitements vitaux. On estime que 80 000 patients séropositifs n'ont pas reçu de traitement antirétroviral depuis 2017.² L'accès aux médicaments tels que l'insuline a été restreint parce que les banques US refusent de prendre en charge les paiements vénézuéliens à cet effet.³ Des milliers voire des millions de personnes n'ont pas eu accès à la dialyse, au traitement du cancer, ou aux médicaments contre l'hypertension et le diabète.² Les enfants sont particulièrement affectés par les retards en matière de vaccination ou par l'indisponibilité des médicaments anti-rejet après une greffe d'organe solide. Des enfants leucémiques en attente d'une greffe de moelle osseuse provenant de l'étranger meurent actuellement. Le financement de ces programmes d'assistance sanitaire était assuré par la compagnie pétrolière publique PDVSA. Ces fonds sont à présent gelés.⁴ Les importations alimentaires ont chuté de 78 % en 2018 par rapport à 2013.² La menace très sérieuse pour la santé et les dommages à la vie humaine causés par ces sanctions américaines aurait contribué à un excédent de 40 000 décès pour la seule période 2017-2018².

Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a rappelé que « l'utilisation de sanctions économiques à des fins politiques viole les droits humains et les normes de conduite internationales. De telles actions peuvent déclencher des catastrophes humanitaires d'origine humaine d'une ampleur sans précédent. Le changement de régime par des mesures économiques susceptibles de conduire à la négation des droits humains fondamentaux, voire à la famine, n'a jamais été une pratique acceptée dans les relations

internationales ». ⁵ Ces sanctions correspondent à la définition du châtement collectif de la population civile, telle que décrite dans les Conventions de Genève (article 33) et de La Haye, dont les États-Unis sont signataires. ² Ces sanctions sont également illégales en vertu du droit international et fédéral US. ² Étant donné l'action intentionnelle de détruire un peuple, en tout ou en partie, les sanctions économiques US et leurs effets sur la mortalité évitable des Vénézuéliens correspondent à la définition du génocide par l'ONU. ⁶

De plus, le Département d'État US s'est récemment vanté des difficultés économiques qu'il a causées dans son communiqué, maintenant expurgé, publié le 24 avril 2019 ⁷. Il déclare que « la politique américaine a empêché et continue d'empêcher le gouvernement vénézuélien de participer au marché international et a conduit au gel de ses avoirs à l'étranger ». ⁷ Le conseiller américain pour la sécurité nationale John Bolton a déclaré qu'ils soutenaient le coup d'État illégal au Venezuela, car « cela fera une grande différence économique pour les États-Unis si les compagnies pétrolières américaines peuvent investir et exploiter les ressources pétrolières du Venezuela ». Comme les sanctions ont entraîné des pertes globales de 38 milliards de dollars au cours des trois dernières années, de nouvelles réductions des importations de médicaments, de nourriture, d'équipement médical et d'intrants nécessaires à l'entretien des infrastructures d'eau, de santé et d'assainissement sont prévisibles dans un très proche avenir ⁹. Ces mesures causeront sans aucun doute d'autres préjudices graves à la population vénézuélienne ³.

La paix mondiale est fragile étant donné la position belliqueuse du gouvernement US, qui provoque la déstabilisation dans de nombreux pays à l'approche d'une année électorale. C'est une longue tradition pour les professionnels de la santé publique de condamner catégoriquement le châtement collectif des populations, la violation du droit international et la mort prématurée et les souffrances qui résultent des mesures économiques punitives. De fait, nous avons réussi à établir des relations de respect et de compréhension mutuels entre les populations lorsque la diplomatie au niveau gouvernemental a échoué, par exemple dans le cas de Cuba. ¹⁰ Le fait de souligner les échecs économiques du Venezuela pour justifier d'autres sanctions économiques, entraînant de nouveaux échecs économiques, est un argument cyclique et fallacieux et non une approche légitime en santé publique. Nous sommes d'accord avec la lettre ouverte des universitaires américains qui réclament la non-ingérence des États-Unis dans les affaires intérieures du Venezuela, la fin des sanctions et un règlement négocié sans contrainte étrangère. ¹¹ Notre rôle en tant que praticiens de la santé publique est d'éviter les dommages causés aux populations par nos politiques, tant dans notre pays qu'à l'étranger, en menant sérieusement des enquêtes en amont (et en profondeur) des causes des conflits.

Tanya L Zakrison & Carles Muntaner

Article original en anglais : [US sanctions in Venezuela: help, hindrance, or violation of human rights?](#), The Lancet, le 13 juin 2019.

Traduction : [Venesol](#)

Références

1. Venezuela's public health crisis: a regional emergency. *Lancet*. 2019; 393: 1254-1260
2. Economic sanctions as collective punishment. The case of Venezuela. Center for Economic and Policy Research, Washington; 2019
3. [UN Human Rights Council](#) - Report of the Independent Expert on the promotion of a democratic and equitable international order on his mission to the Bolivarian Republic of Venezuela and Ecuador.
4. [TeleSUR](#) - Second Venezuelan child dies as us blockade stops transplant.
5. [ACNUDH](#) - US sanctions violate human rights and international code of conduct, UN expert says.
6. [UN](#) - Office on Genocide Prevention and the Responsibility to Protect. Genocide.
7. [US Department of State Fact sheet](#): US actions on Venezuela.
8. [Rowell A John Bolton](#): "Big difference" if "US oil companies invest in & produce oil in Venezuela".
9. [ICSLATAM](#) - Venezuela loses \$38 billion for US sanctions.
10. The Editors of MEDICC Review, US-Cuba Health and Science Cooperation: They Persisted. *MEDICC Rev.* 2018; 20: 4-5
11. [Chomsky - Open letter](#) by over 70 scholars and experts condemns US-backed coup attempt in Venezuela.

La source originale de cet article est [The Lancet](#)

Copyright © [Tanya L Zakrison](#) et [Carles Muntaner](#), [The Lancet](#), 2019

Articles Par : [Tanya L Zakrison](#)
et [Carles Muntaner](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca